Belmont-Tramonet, le 16 septembre 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Comité syndical du jeudi 24 juin à 18h30 au Syndicat mixte à Belmont Tramonet

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Délibérations

- **SCOT :**
  - **Evaluation du SCOT.** ***Pour ce point de l'ordre du jour, les membres du Comité Scot sont associés.***

L'évaluation du SCOT est une obligation règlementaire à échéance des 6 ans après l'approbation. Les 16 membres du Comité SCOT, avec l'équipe technique Scot du Smaps, ont travaillé à cette évaluation durant l'année 2021. Une synthèse est fournie en annexe ainsi que le texte règlementaire correspondant.
Il s'agira de présenter les conclusions de l'évaluation du SCOT et de délibérer sur le maintien en vigueur du SCOT ou sa mise en révision.
Voir la synthèse présentée en annexe.

- **Finances :**
  - **Nomination d'un régisseur titulaire et suppléant suite au départ de D Vibert**

La régie a été créée pour répondre à des besoins ponctuels notamment autour d'opérations tels que les événements culturels pour lesquels quelques menus achats/recettes doivent être réalisés par une régie quand les paiements par virement sont impossibles. Le régisseur principal est la chargée de mission culture. Il s'agit de remplacer le régisseur suppléant suite au départ à la retraite de la comptable. Il est proposé de nommer la nouvelle comptable (en convention avec la CC Val Guiers) comme régisseur suppléant.

- **Décision modificative liée au CRTE** : la dépense porte sur l'intervention d'AGATE et la recette sur la subvention de l'ANCT

1- CRTE (Contrat Relance Transition Ecologique)

Dépenses: frais d'études (assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration du CRTE)
Recettes: soutien financier de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Compte 6226 - Honoraires		27 000 €		
Compte 7471 - Participation Etat				20 000 €

- **TEPOS :**
  - **Convention appel à projets ACTEE/MERISIER**

Suite à la réponse positive sur l'appel à projets ACTEE/MERISIER, il s'agit de procéder à la validation de la convention définissant les modalités administratives et financières du groupement porté par le SMAPS. Ce dispositif permet de mobiliser 132 620 € pour des écoles de l'Avant Pays Savoyard. En tant que membre du groupement, le SMAPS peut ainsi bénéficier d'ici fin septembre 2023 pour les actions suivantes de :

- 2 240 € à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes pour l'achat de matériel d'instrumentation (caméra thermique, enregistreurs de température, sondes CO2, thermomètres)
- 2 300 € à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes, pour la réalisation d'ateliers de sensibilisation auprès des usagers des écoles (hors élèves)

En tant que porteur, le Smaps coordonne les appels de fonds, la réalisation des actions et la gestion des 132 620 € mobilisés à travers l'appel à projets. En outre, le SMAPS peut également faire bénéficier aux communes de financements non fléchés pour un bénéficiaire final spécifique, à hauteur de 5 500 € pour le financement d'audits (50% maximum des dépenses éligibles hors taxes) et de 15 000 € pour des études de maîtrise d'œuvre (80% maximum des dépenses éligibles hors taxes).

- **Ressources humaines :**
  - **Création d'un emploi d'attaché principal sur le poste Leader** : ce point est rendu inutile à ce jour.
  - **Création d'un emploi de chargé de mission N2000** pour prendre en charge l'animation, l'organisation des actions prévues. Il s'agit de remplacer l'intervention assurée jusque-là par C Maurel qui pourra se mobiliser sur d'autres sujets. Cette mission est financée à 100%.

2- <u>Actualités</u>

- **Culture :**
  - **En Avant Pays Le Livre : programmation édition 2021.** Le livret du programme de l'édition de novembre 2021 sera remis en séance.

- **LEADER :**
  - Retour suite au Comité de programmation du 9 septembre 2021
  - Information sur le recrutement en cours.

3- <u>Questions diverses</u>

- **Informations sur les décisions prises en Bureau depuis le Comité syndical du 24/06/21** : 06/07 - 7/09
  - **Aucune délibération prise au Bureau du 06/07/21**
  - **7 Délibérations prises au Bureau du 07/09/21 :**

<u>1 OBJET</u> : Demandes de financement dans le cadre de la politique culturelle de l'Avant-Pays savoyard

Le Président indique que pour assurer la mise en œuvre de ses missions, le SMAPS sollicite différentes aides. Chaque année, un soutien du Département, dans le cadre du CTS, est demandé pour les actions de communication et de structuration des acteurs culturels.

Par ailleurs, cette année le Département de la Savoie a mis en place une aide exceptionnelle d'investissement pour les structures inscrites dans le cadre du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique. Cette enveloppe pourrait venir étoffer l'enveloppe d'investissement prévue en 2021 grâce au financement de la Région dans le cadre de la CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle) pour l'acquisition de matériel numérique et scénique, et permettre ainsi de financer des outils dédiés à la musique assistée par ordinateur à destination des écoles de musique du territoire.

Les missions concernées, les coûts prévisionnels et les montants sollicités sont détaillées dans le tableau suivant :

Intitulé	*Coût prévisionnel*	***Région Auvergne Rhône-Alpes***	***Département de la Savoie***
Acquisition de matériel numérique	*34 260*	***16 320***	***9 800***

	(pour un financement SMAPS déjà budgété en 2021 de 4 080€ hors récupération de TVA)	*(Déjà obtenus)*	
Communication structuration des acteurs culturels	*9 000*		***4 000***

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré :

- ***Décident** de faire les demandes de financements correspondantes auprès du Département*
- ***Autorisent** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes*

2 OBJET : Demandes de financements 2021 dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

L'Avant-Pays Savoyard a signé en 2019 une deuxième convention Triennale d'Education Artistique et Culturelle. Cette convention est passée avec le Ministère de la Culture, la CCLA, la CCVG, la CCY, le Département de la Savoie, le Conseil Savoie Mont-Blanc, le SMAPS et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le SMAPS est chargé de sa coordination administrative et financière. Cette convention permet d'accueillir des équipes artistiques en résidence (présence artistique de longue durée) sur le territoire pendant les trois années de conventionnement. Le comité de pilotage décrit dans la convention est décisionnaire pour tout ce qui est relatif au contenu de celle-ci. Par ailleurs, elle permet aussi au SMAPS de mettre en place un volet animation dans le cadre du Rezo Lire.

Dans ce cadre, 3 équipes artistiques ont été sélectionnées au printemps pour 1 année de présence sur le territoire des 3 Communautés de communes de l'Avant-Pays Savoyard : Les Petits Détournements et le Fil à retordre pour un projet de « Balade Culturelle et Ludique », Le collectif d'arts visuels Groupe A avec le projet « l'Art en Commun » et la Compagnie Oleïa pour un projet « Art, Nature et Culture » dédié à la Petite Enfance.

Pour assurer la mise en œuvre de cette convention, le SMAPS sollicite les financements de la DRAC, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et des contributions des communautés de communes comme suit :

Convention Territoriale Education Artistique et Culturelle 2021	*Coût global 2021 (pour l'année scolaire 2021/22)*	***DRAC***	***Région Auvergne Rhône-Alpes***	***CCVG***	***CCY***	***CCLA***
Petits détournements / Fil à retordre	*41 000 €*	*49 000€*	*8 000 €*	*4 000€*	*4 000€*	*4000€*
Groupe A	*17 000€*					
Cie Oleïa	*11 000€*					
Animations REZOLIRE	*5 000€*	*5000€*				
MONTANT TOTAL SOLLICITE	***74 000 €***	***54 000€***	***8 000€***	***4 000 €***	***4 000€***	***4000€***

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré :

- ***Décident** de faire les demandes de financements correspondantes auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la DRAC et des Communautés de communes*
- ***Autorisent** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes*

3-Objet : Animation NATURA 2000 – Année 2022

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard porte l'animation du site Natura 2000 S01 « Réseau des zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant pays savoyard » suivant une convention cadre signée avec les services de l'Etat.

*Le site Natura 2000 est classé à la fois pour les habitats naturels et les espèces et en **Z**one de **P**rotection **S**péciale pour les oiseaux. Pour l'année 2022, la **dotation annuelle** maximale fixée par la DREAL s'élève à **36.700 €** pour l'animation et le suivi du site (administratif, scientifique, technique, communication, études…).*

Pour l'année 2022, il est proposé de consacrer un temps d'animation plus conséquent et détaché du poste de chargé de mission actuel de Christophe Maurel.

Avec l'augmentation de l'enveloppe (passée à 36 700 € financée à 100 %), il est proposé de transférer cette mission (sous traitance ou recrutement) de façon à optimiser la mise en œuvre des projets (davantage de terrain qu'aujourd'hui)

Au-delà des aspects purement administratifs, cette animation doit permettre :

Un suivi et un accompagnement plus important des actions sur les sites Natura 2000 :

*Organisation des **animations** grand public et avec des **écoles** (1 à 2 écoles à définir annuellement), et de **chantiers participatifs** ne nécessitant pas de travaux (ramassage, arrachage, tailles…, plantations…)*

- ***Concertations sur le terrain** avec les acteurs/usagers/exploitants (ex. enjeux sur la Méline en aval des lacs de Chevelu, concertation avec clubs de vol libre,…),*
- ***S**uivi des inventaires (LPO, autres…).*
- *Une **action** plus proche du **terrain** avec l'ensemble des communes concernées : accompagnement d'actions et/ou de projets communaux*
- *De **mobiliser des appels à projets** complémentaires pour des projets communaux et/ou intercommunaux en lien avec les sites Natura 2000 (ex. projet de valorisation du marais de Lagneux : mare, sentier botanique, table de lecture…)*

- *De mobiliser et animer le **comité de pilotage** 2 à 3 fois par an (visites terrain et conférences)*

*Voici le détail des coûts prévisionnels d'animation du site pour l'**année 2022** :*	*Coût en €*
***Avant Pays Savoyard** (SMAPS) - Administratif, animation et suivi actions = > partie proposée en sous traitance*	
Indemnités + équipements + frais de déplacements	***14000 €***
Prestations externalisées	
Accompagnement scientifique (Cen SAVOIE) – environ 25 jours	***12500 €***
Accompagnement du SMAPS pour l'animation du site	
Réalisation de suivis scientifiques	
Suivi de travaux sur sites Natura 2000	
***Animations Natura 2000 – écoles – grand public** (prestations FNE + autres)*	***3000 €***
Convention de coopération – LPO Savoie	***2200 €***
Equipements pédagogiques de site(s) (à définir)	***5000 €***
TOTAL	***36 700,00 €***

La répartition financière et le détail action par action reste estimatif, à valider lors du prochain Comité de pilotage et à affiner lors de la mise en œuvre opérationnelle. Les coûts de cette animation sont couverts à 100 % (50 % Etat, 50 % Europe).

Au vu de ce détail, le Bureau du Smaps décide :

- *De valider le tableau prévisionnel des dépenses affectées à la mission Natura 2000 pour l'année 2022 pour un montant total de **36700** €*
- *De solliciter les financements de l'Etat (MEDDE) à hauteur de 50%*
- *De solliciter les financements de l'Europe (Feader) à hauteur de 50%*
- *De mandater le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette animation.*

4-OBJET : Dépôt d'une demande de subvention Contrat Territoire de Savoie | politique Habitat APS

Le Président rappelle qu'après des années d'OPAH en APS, le SMAPS est engagé depuis 2019 dans la mise en place d'une politique Habitat pour l'APS intégrant 3 volets :

- *Une démarche OPAH ciblant les publics modestes et très modestes (8 % de la population environ)*
- *Une démarche renforcée autour des bourgs centres (en lien avec les Petites villes de demain)*
- *Une démarche plus universelle ouverte à tous d'optimisation des projets d'habitat*

L'étape actuelle consiste à calibrer chacun de ces volets de façons adaptée au territoire, en tenant compte des diverses contraintes (technique, financière, règlementaire, thématiques…)

Le bureau d'étude Villes Vivante est chargé de mener cette étape avec les élus de l'APS.

Un Comité de pilotage est proposé pour piloter et mener ce travail.

Une planification est proposée pour mener cette mission : voir actualité ci-dessus.

Le Président propose de solliciter le CTS pour co financer cette partie de conception de la politique habitat à hauteur de 10 000 € sur les 17 000 € de la mission.

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré,:

- ***Valident** le dépôt de la demande de subvention au CTS*
- ***Autorisent** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes*

5-OBJET : Dépôt d'une demande de subvention Contrat Territoire de Savoie | TEPOS 2021

Le Président rappelle que le SMAPS est engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive. Plusieurs actions sont envisagées fin 2021 pour lancer une dynamique forte sur l'Avant Pays Savoyard :

- *Concevoir une charte graphique et des premiers documents de communication (flyers, affiches…) auprès du grand public, sur la base d'un logo déjà réalisé.*
- *Imprimer et éditer des documents de communication (flyer, affiches…)*
- *Réaliser 2 ateliers de formation aux changements climatiques : 1 destiné aux élus et 1 aux agents du SMAPS et des intercommunalités membres.*
- *Réaliser 2 ateliers d'échange et 2 visites de site autour des problématiques énergétiques (visite d'un réseau de chaleur…)*
- *Réaliser 3 ateliers de sensibilisation à l'utilisation du vélo/VAE auprès du grand public*

Le budget total est de 15 700 € HT. La subvention demandée au titre du CTS est de 9 420 €, soit 60%.

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré,:

- ***Valident** le dépôt de la demande de subvention*
- ***Autorisent** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes*

6-OBJET : Sensibilisation dans les écoles | Convention de partenariat avec les Mairies ou associations concernées (En cours de rédaction avec le Trésor public)

Le Président rappelle que le SMAPS est engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive et a engagé un plan pour des Ecoles à Energie Positive. Celui-ci vient fédérer plusieurs actions portées auprès des bâtiments scolaires et des publics associés (rénovation, sensibilisation…).

Dans le cadre de ces actions, la sensibilisation de publics scolaires est prévue. Le SMAPS prévoit ainsi de financer des interventions en milieu scolaire.
Le budget est de 6 900 € soit 5 175 € de reste à charge pour le Smaps
1725 / opération (1725- 431€)
A ce jour 4 écoles : La Bridoire, Champagneux, St Jean de Chevelu et Domessin.
4 demi-journées par école.
Associations concernées à ce jour par le co financement de cette action (25 %) : SIS Mont Tournier, Amis école Domessin, Amis école St jean Chevelu. Un accord de principe a été donné par toutes les écoles concernées.
Le SMAPS souhaite financer à 75% ces interventions et à ce titre, a invité les écoles à trouver les fonds complémentaires.
Pour se faire, une convention de partenariat entre les SMAPS et les écoles retenues est proposée. Celle-ci permet de fixer les modalités de financement et de réalisation des interventions.
Plan de financement prévisionnel de la partie Smaps : Ademe (50 %), Leader (?) et autofinancement

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré:

- ***Valident** la convention proposée*
- ***Autorisent** le Président à signer les conventions avec les écoles sélectionnées*
- ***Autorisent** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes*

7-OBJET : Avenant au marché de l'étude sur la politique Habitat pour tenir compte du report de délai et pour affermir la tranche conditionnelle

- *Délai reporté à fin mars 2022*
- *Confirmation de la levée de la tranche conditionnelle relative au plan d'action (décision du BS du 06/07)*

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré,:

- ***Valident** l'avenant sur la correction du délai et la levée de la tranche conditionnelle*
- ***Autorisent** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes*

Fin du retour sur les délibérations prises en Bureau syndical depuis le dernier Comité syndical.

- **Prochaine réunion du Comité syndical** : 2 décembre 2021

Fin du rapport de présentation pour le Comité syndical du 23 septembre 2021

Le Président
Guy Dumollard

ANNEXE :

- **Synthèse sur l'évaluation du SCOT**